

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'ARANCOU**

**Séance du 8 Février 2020**

L'an deux mille dix-neuf et le 8 Février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Arancou, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre BORDES, Maire.

Étaient présents Mesdames Florence Maye, Annie Mendivé, Chantal Moral et Valérie Pouyanné, Messieurs Alexandre Bordes, Jérôme Dachary, Fabrice Garbisu, Jean-Michel Guillemain, Roland Palau et Robert Sanglar  
Absente excusée : Madame Viviane Etchéto  
Madame Annie Mendivé est nommée secrétaire de séance.

Lecture est donnée du Registre des délibérations soumis à l'approbation du Conseil.

<b>EPFL BERGEMAYOU</b>
------------------------

La commune d'ARANCOU est engagée dans une politique de valorisation de son centre bourg à travers le réaménagement des espaces publics et des projets de réhabilitation du patrimoine bâti. Dans l'objectif de poursuivre cette politique, la commune a ciblé une emprise foncière bâtie et non bâtie dans le secteur « BERGEMAYOU » dont les caractéristiques présentent un enjeu d'intervention.

Située dans le centre bourg et connectée à l'ensemble des réseaux, cette emprise foncière est composée d'une ancienne maison d'habitation vacante et de bâtis à usage agricole partiellement utilisés. Elle se distingue comme un espace présentant un potentiel d'aménagement pour anticiper et répondre aux besoins futurs du village tout en travaillant à l'épaississement du bourg.

Pour en assurer la maîtrise publique et se donner le temps d'étudier les conditions de réalisation d'un projet d'initiative publique, il convient de solliciter l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec les propriétaires (*ou ayant(s) droit(s) concerné(s)*) de ce foncier en vue de procéder à son acquisition et à son portage foncier.

Conformément au Règlement d'Intervention de l'EPFL Pays Basque validé par son Conseil d'Administration en date du 08 février 2019 et aux modalités partenariales inscrites dans la Convention d'Action Foncière « BERGEMAYOU », il est convenu que les biens acquis pour le compte de la commune :

- seront portés à l'échelle du secteur d'intervention durant la durée conventionnée (10 ans),
- des frais de portage (1%HT) seront annuellement appliqués sur le capital porté restant dû,
- en fin de portage ou par anticipation, les biens acquis par l'EPFL Pays Basque seront directement rétrocédés au maître d'ouvrage de l'opération.

Accord du Conseil Municipal

## CADAILLON

Le département propose une aide au financement de projets dits structurants. Une des thématiques prioritaires est le commerce de proximité, thématique qui correspond au projet Cadaillon.

Un dossier de subvention comprenant les détails du projet est à déposer avant le 28 Février.

Une réunion avec la Chambre de Commerce est prévue lundi 17 Février. L'APGL doit également nous fournir un chiffrage.

Le Conseil Municipal est d'accord pour délibérer sur le principe

## SERVICE INTERNE VOIRIE - ENTRETIEN

Monsieur Hitta fait la demande pour une disponibilité d'1 an. Le poste sera vacant durant cette période. Le conseil souhaite une fiche de poste plus détaillée.

Monsieur le Maire précise que la voirie pourrait passer en compétence communautaire.

En parallèle, un devis a été demandé pour le broyeur.

## VOIRIE COMMUNALE

Des devis ont été demandés à BLS pour les travaux voirie communales 2020.

-De la croix de Six Hourats jusqu'à l'enrobé de la VC1 : 72000€HT

-La déviation menant à la carrière : 58000€HT

Monsieur le Maire rappelle que 22000€ sont subventionnables.

## DIVERS

- Travaux de l'Eglise : A ce jour 44040.75€ sont réglés.
- SDEPA : Monsieur Sanglar rend compte des travaux. Au Duc : l'enfouissement d'adduction électrique au lotissement de Monsieur Lebreton est terminé ; la réception des travaux du chantier du Bayle a lieu mercredi 12 Février.
- Monsieur Palau rend compte de sa réunion à la gendarmerie : Recrudescence des infractions : violences conjugales de la répression sur les routes pour téléphone et vitesse
- Monsieur Palau a participé à la réunion AUDAP. Il a insisté sur la sauvegarde du patrimoine communal (Grotte, Fontaine, Eglise...) et a fait remarquer à l'Assemblée que notre village ne profite pas des services de transports, de 4G ... à ce jour
- Grotte : Deux dossiers de subventions doivent être déposés à la DRAC (un concernant le chemin d'accès et un concernant les recherches de cavités)
- La LIGAM : course à pied pour la promotion de la langue béarnaise est prévue le dimanche 3 mai très tôt le matin ; le village s'organisera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



A.BORDES